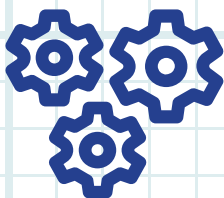




Construisez-vous une maison dans le Grand Sudbury ?



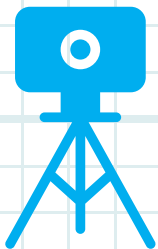
Ingénieurs



Concepteurs



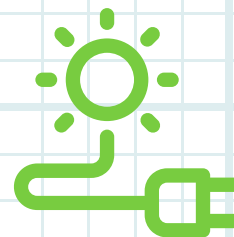
Architectes



Arpenteurs



Entrepreneurs



Énergie



Mettez sur pied une équipe!

Il est recommandé de travailler avec une équipe de professionnels qualifiés, comme des ingénieurs, des concepteurs, des architectes, des arpenteurs, des entrepreneurs, des conseillers en efficacité énergétique et des consultants.



Ingénieurs



Concepteurs



Architectes



Arpenteurs



Entrepreneurs



Énergie

Documentation requise et étapes à suivre pour bâtir une maison

- Consultez le Règlement municipal de zonage et les autres règlements pertinents afin de vous renseigner sur les exigences relatives à votre propriété, notamment les marges de recul : grandsudbury.ca/faire-des-affaires/zonage. Si vous ne respectez pas les exigences, vous pourriez devoir modifier votre plan ou soumettre une demande de dérogation mineure.
- Préparez une demande et assurez-vous de rassembler tous les formulaires, les plans et les autres documents nécessaires. Pour consulter une liste des choses requises, visitez : grandsudbury.ca/vivre/services-de-construction/listes-de-controle.
- Communiquez avec les Services de construction afin de soumettre vos plans et tout autre document mentionné à un agent examinateur des plans aux fins d'étude et d'approbation : grandsudbury.ca/vivre/services-de-construction/permis-de-construire.
- Si vous prévoyez installer une fosse à eaux ménagères ou une fosse septique, communiquez avec le bureau de santé publique afin d'obtenir une autorisation. Pour consulter la liste de ce qui est requis, visitez : phsd.ca/fr/sujets-et-des-programmes-de-sante/reseaux-degout/reseaux-degout-demande-dun-permis-pour-construire-reparer-ou-modifier-un-reseau.
- Des renseignements additionnels ou des autorisations supplémentaires pourraient être exigés selon l'emplacement de votre projet, notamment par Conservation Sudbury : conservationsudbury.ca/fr/permis-et-planification-fr.html.
- Si votre projet ou votre méthode de construction ne relève pas du champ d'application du Code du bâtiment de l'Ontario, l'on pourrait vous demander de travailler avec un consultant qualifié, comme un ingénieur.





Autres autorisations, permis et documents dont vous pourriez avoir besoin

- une autorisation de Santé publique Sudbury et districts
- une autorisation au chapitre de la protection des sources d'eau potable
- un plan d'arpentage / de nivellement du lot
- une dérogation mineure
- une autorisation de l'Electrical Safety Authority
- un permis de plomberie
- un permis de démolition
- une conception et une modélisation éconergétiques par un consultant qualifié
- une autorisation de Conservation Sudbury

Processus de demande d'un permis



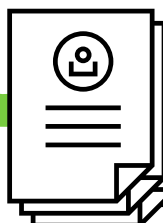
- La demande est vérifiée afin de garantir qu'elle est complète
- La demande est vérifiée pour garantir le respect du zonage
- Le demandeur est informé des exigences non satisfaites

- La demande est saisie dans le système de suivi
- La demande est envoyée aux différents services et organismes aux fins d'approbation
- Les frais sont calculés
- La demande est vérifiée une deuxième fois pour garantir le respect du zonage
- D'autres organismes pourraient demander des renseignements additionnels ou d'autres permis avant d'accorder leur autorisation

- Les plans sont examinés pour garantir le respect du Code du bâtiment de l'Ontario
- D'autres renseignements, détails et lettres d'un ingénieur ou d'un autre professionnel pourraient être exigés

- La demande est examinée une dernière fois pour garantir son approbation complète et pour s'assurer qu'aucun document ne manque
- La trousse du permis est assemblée pour le demandeur

- Le demandeur paie les frais de délivrance du permis et les redevances d'aménagement
- Le permis, les autorisations, les changements et tout autre formulaire requis sont signés
- Le statut du permis est changé à « délivré »
- La trousse du permis (permis, dessins estampés, autorisations, lettres, etc.) est remise au demandeur



Si d'autres renseignements sont requis ou si une exigence n'est pas satisfaite, la demande pourrait être renvoyée à l'étape précédente jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment complète pour progresser.





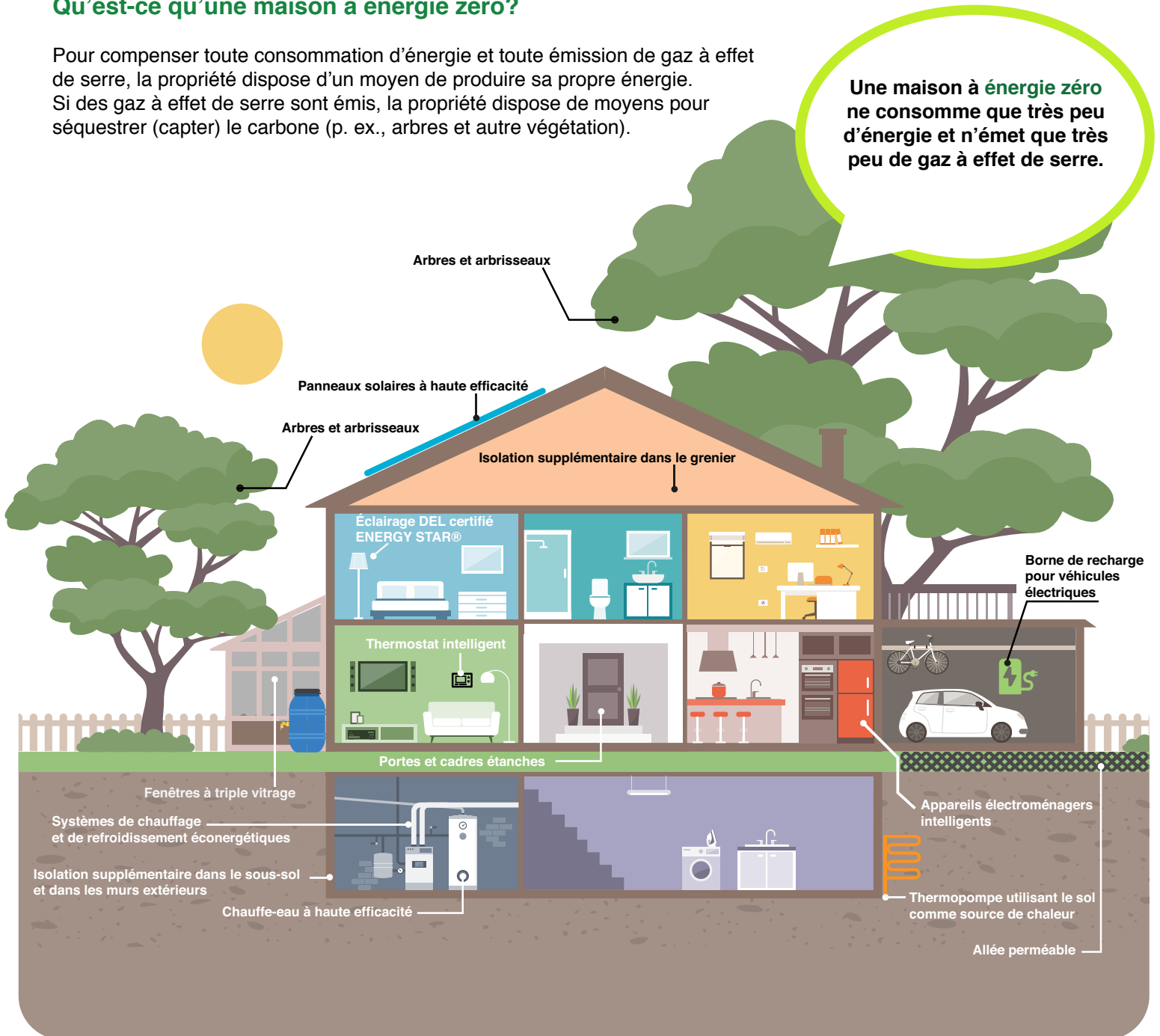
DÉSIREZ-VOUS CONSTRUIRE UNE MAISON À ÉNERGIE ZÉRO?

Nombreux sont ceux qui recherchent des moyens d'économiser sur les coûts d'énergie de leurs maisons. Depuis que la Ville du Grand Sudbury a publié son Plan de gestion communautaire de l'énergie et des émissions (PGCÉE) avec un objectif de zéro émission nette dans la communauté d'ici 2050, de plus en plus de constructeurs de résidences nous demandent ce qu'ils doivent faire pour bâtir une maison à énergie zéro. Le présent dépliant vous procurera quelques lignes directrices pour vous aider.

Qu'est-ce qu'une maison à énergie zéro?

Pour compenser toute consommation d'énergie et toute émission de gaz à effet de serre, la propriété dispose d'un moyen de produire sa propre énergie. Si des gaz à effet de serre sont émis, la propriété dispose de moyens pour séquestrer (capter) le carbone (p. ex., arbres et autre végétation).

Une maison à énergie zéro ne consomme que très peu d'énergie et n'émet que très peu de gaz à effet de serre.



De quels éléments une maison à énergie zéro dispose-t-elle?

- Gestion des eaux de ruissellement – citernes pluviales et jardins pluviaux
- Fosse à eaux ménagères – requiert une autorisation de Santé publique Sudbury et districts
- Orientation de la maison pour profiter de l'exposition
- Fenêtres et portes à haut rendement thermique, installées dans des endroits optimaux
- Isolation supplémentaire dans le grenier, au sous-sol et dans les murs
- Enveloppe de bâtiment étanche à l'air
- Appareils électroménagers et installations de plomberie utilisant peu d'eau – comme les toilettes et les pommes de douche
- Appareils électroménagers certifiés Energy Star
- Aménagement paysager stratégique pour refroidir et réchauffer passivement la maison avec de l'ombre
- Systèmes de collecte de l'énergie solaire
- Toit froid
- Systèmes de ventilation, de refroidissement et de chauffage à haute efficacité
- Sources novatrices d'énergie, comme une thermopompe (utilisant l'air ou le sol comme source de chaleur)
- Chauffe-eau à haute efficacité ou sans réservoir
- Système domotique
- Éclairage DEL

Pourquoi une maison à énergie zéro?

- Pour accroître la valeur de votre maison
- Pour profiter d'une maison plus saine, plus confortable et plus tranquille
- Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'impact environnemental de votre maison
- Pour accroître la qualité de l'air intérieur
- Pour répartir uniformément la température
- Pour réduire les bruits
- Pour réduire les coûts de chauffage et de refroidissement
- Pour profiter de méthodes et de matériaux de construction de meilleure qualité

Présenté par :

Terre à cœur Sudbury, Ville du Grand Sudbury

Terre à cœur Sudbury est le programme de durabilité de la Ville du Grand Sudbury dont le mandat est d'améliorer notre environnement, de créer une communauté plus saine et de renforcer l'économie locale.

Communiquez avec nous

- 705 674-4455, poste 4398 ou terreacoer@grandsudbury.ca

Ressources dans le Grand Sudbury :

Association des constructeurs d'habitations du district de Sudbury

- 1 877-858-0468
- sudburyhomebuilders.com

Services de construction

- 705 674-4455, poste 4278
- grandsudbury.ca/vivre/services-de-construction

Santé publique Sudbury et districts

- 705 522-9200
- phsd.ca/fr/sujets-et-des-programmes-de-sante/reseaux-degout

Conservation Sudbury

- 705 674-5249
- conservationsudbury.ca/fr

Electrical Safety Authority

- 1 877 372-7233
- esasafe.com

Autres ressources en ligne :

Better Homes TO

- betterhomesto.ca

Association canadienne des constructeurs d'habitations - Maisons à énergie zéro

- chba.ca

Programmes de réduction d'Enbridge

- enbridgegas.com/residential/rebates-energy-conservation

Programme d'abordabilité énergétique d'Économisez l'énergie

- economisezlenergie.ca/Programme-dabordabilite-energetique

Maison Passive Canada

- passivehousecanada.com

Conseil du bâtiment durable du Canada

- cagbc.org

Normes du bâtiment à carbone zéro

- cagbc.org/fr/notre-travail/certifications/normes-du-batiment-a-carbone-zero



Faire des achats dans une perspective verte

Voici plusieurs étiquettes courantes à chercher lorsqu'on fait des achats.

Articles en papier



Ce produit papetier a été récolté et traité d'une manière responsable sur le plan de l'environnement.

Produits recyclables



Cet article est recyclable. Seuls les contenants alimentaires, à boisson ou d'emballage en plastique indiquant les nos 1, 2, 4, 5 ou 6 dans la bande de Möbius sont recyclables dans le cadre du programme de recyclage « boîte bleue » de la Ville du Grand Sudbury.

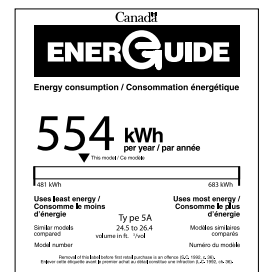
Produits recyclés



PAPER MADE FROM 100% RECYCLED FIBER, 95% POST-CONSUMER FIBER

Ce produit a été fabriqué à partir de matières recyclées (« Fibres recyclées après consommation » signifient que des personnes comme VOUS ont utilisé cette matière et l'ont déjà fait recycler.)

Appareils électroménagers



Cet appareil satisfait aux niveaux minimaux de rendement énergétique du Canada.

Matériel écoénergétique



Ce matériel consomme peu d'énergie.

Aliments



Foodland ONTARIO

Cet aliment provient de l'Ontario.

Eau



Ce produit consomme peu d'eau.

Hébergement



Cet hôtel est certifié pour ses pratiques environnementales.